



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

PAYS-DE-LA-LOIRE

APPEL à PROJET 2016

Education aux médias et au numérique

Cahier des charges

Suite aux décisions du Comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté (en mars 2015), le Ministère de la Culture et de la Communication a souhaité que l'éducation aux médias et au numérique soit un axe fort de sa politique. Dans le cadre de la priorité donnée à l'éducation artistique et culturelle, la DRAC Pays de la Loire développe un volet d'éducation aux médias et au numérique.

En 2015, la DRAC avait lancé 2 appels à projets :

- Un appel à projets sur les médias de proximité (inscrit dans le cadre d'un appel à projets national)
- Un appel à projets éducation aux médias et au numérique spécifique à la région : 10 projets avaient été sélectionnés sur l'ensemble de la région.

Un nouveau fonds de soutien à l'échelon national dédié aux médias d'information sociale de proximité est en cours de création, et donnera lieu à un appel à projets.

Dans la continuité de cette politique nationale, en 2016 la DRAC souhaite relancer avec ampleur en parallèle un appel à projets sur **l'éducation aux médias et au numérique**.

Date limite de dépôt des dossiers : 2 mai 2016.

Objet : initiatives menées par des structures ou des acteurs qui mettent en œuvre des projets d'éducation aux médias et au numérique à destination du jeune public (de l'enfant au jeune adulte, dans un cadre scolaire, périscolaire ou extrascolaire) et à destination de leurs encadrants.

Les axes éligibles pour les projets d'éducation aux médias et au numérique sont :

- l'éducation à la fabrique de l'information et à la liberté d'expression ;

- l'éducation à l'image ;
- l'éducation aux médias par le prisme des arts et de la culture et des projets de création (radiophoniques, documentaires etc.) ;
- l'éducation au numérique : internet, réseaux sociaux ;
- la sensibilisation à de nouvelles formes d'écriture ou d'usages qui abordent, utilisent, interrogent ou détournent l'outil numérique, éventuellement à des fins de création et de pratique artistique ;
- la formation des encadrants (animateurs, éducateurs, enseignants ...).

Les porteurs de projets peuvent être différents types de médias (image, son, presse écrite, numérique), des professionnels de l'information et du numérique, des structures culturelles et/ou associations investies dans ce champ ou enfin des collectivités.

Les bénéficiaires potentiels sont :

- les enfants et les jeunes de la région, sur le temps scolaire/universitaire, périscolaire et extrascolaire.
- Leurs encadrants (enseignants, éducateurs, animateurs, famille).

Les critères de sélection :

1. Contenus

- La qualité de la démarche et des intentions pédagogiques, culturelles et artistiques du projet.
- La dimension novatrice du projet, notamment les projets impliquant un partenariat entre différents médias du même type et visant une mise en réseau autour des enjeux de l'éducation aux médias et au numérique.
- La pertinence de l'utilisation d'outils numériques au service du projet global
- Les projets inscrits dans la durée et privilégiant une présence forte et significative de professionnels des médias ou de la culture.
- Un volet de formation abouti mis en œuvre dans les projets.

2. Publics et territoires

- La localisation dans des territoires jugés prioritaires : une attention particulière sera portée sur les « zones blanches » afin que les projets d'éducation aux médias puissent se déployer dans les quartiers en politique de la ville, ainsi que dans les territoires ruraux éloignés de l'offre culturelle.
- L'équilibre territorial : les projets retenus devront être répartis sur l'ensemble des 5 départements de la région.
- Le rayonnement en termes de publics visés : le projet gagnera à toucher non seulement les enfants et les jeunes en nombre, mais aussi leurs encadrants (enseignants, éducateurs, animateurs, famille).

L'examen des dossiers sera effectué par une commission faisant appel à des compétences diverses en fonction du contenu des projets.

Pour information :

- La DRAC lance un programme de « journalistes en résidences » - une expérimentation autour d'un dispositif de résidence de journaliste et de professionnel des médias, mis en œuvre dans des territoires ciblés et qui ont contractualisé avec la DRAC.
- Le programme d'éducation aux médias que poursuit la DRAC s'accompagne en 2016 de la mise en place d'un partenariat plus large avec la presse quotidienne régionale (PQR) et les médias traditionnels, qui pourront être associés aux actions soutenues.

Informations pratiques

Les dossiers doivent être adressés par voie électronique et postale avant le 02/05/2016, dernier délai, aux adresses suivantes :

education-artistique.paysdelaloire@culture.gouv.fr

DRAC Pays-de-la-Loire
Service Education artistique et culturelle
1, rue Stanislas Baudry
44000 NANTES

Ils doivent contenir :

- Un projet précis et détaillé
- Un budget prévisionnel
- Le CV actualisé des intervenants
- La description du public et du territoire concerné

Date de réalisation de l'action : année scolaire/universitaire 2016-2017.